



Délibération du Conseil d'administration

Séance du 4 mars 2026

Présents | M. Philippe LABORDERIE, et Mmes Edith CHOUTEAU, Danielle LANGLOIS, Christine CORBILLON, représentants le conseil municipal.
Mmes Chantal SCHWARTZ, Martine SCOTTO DI VETTIMO, Monique LE BIHAN et M. Paul ABLINE représentants les associations.

Absentes excusées ayant donné pouvoir

Mme Corinne PICARD
Mme Christelle TREHET-COLLET
Mme Edith CHOUTEAU
Mme Monique LE BIHAN

Absents excusés

M. Jean-Paul PAVILLON
M. Gérald BOUSSICAULT
Mme Marie-Chantal GUILLOT

Assistaient également

Mme Marion POISSONNEAU, directrice du CCAS,
M. Laurent NOUHAUD, responsable de pôle,
MME Fanély MIARA PARNISARI, responsable du pôle hébergement et prévention du vieillissement,
Mme Myriam PASQUETTE, directrice générale des services, Ville des Ponts-de-Cé.

Projet de budget adressé le 18 février 2026, article L.5217.10.4 CGCT
Convocation adressée le 27 février 2026, CASF, article R123-16

POINT N°17 – RESIDENCE AUTONOMIE – BUDGET PRIMITIF 2026

Madame Edith CHOUTEAU, Vice-Présidente, présente au conseil le budget de la Résidence Autonomie « les Champs Fleuris » pour l'année 2026.

Madame la Vice-Présidente, propose d'adopter ce budget, voté par chapitre, selon la ventilation suivante :

SECTION	MONTANT
INVESTISSEMENT	
Dépenses	491 490 €
Recettes	491 490 €
FONCTIONNEMENT	
Dépenses	1 459 320 €
Recettes	1 459 320 €

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve cette proposition à l'unanimité.

Le Président,

Jean-Paul PAVILLON

